

Les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 de l'école de Sainte-Hélène sur Isère ont interviewé M. Tavel, Maire de la Commune.

Quel est le rôle du Maire ?

Le Maire représente le Conseil Municipal et veille à ce qu'il y ait de bonnes relations avec les personnes de la Commune. Il organise des services à la population. Le Maire est responsable de la tenue du registre d'état-civil. Il délivre les permis de construire. Les agents municipaux entretiennent les routes. Le Maire a aussi le rôle de police. Il doit faire respecter la Loi, par exemple pour les problèmes de circulation ou de voisinage.

Qu'est-ce que l'égalité pour vous ?

L'égalité est un mot-clé de notre devise Républicaine. Il n'y a pas de fraternité sans égalité et pas de liberté sans égalité. Tout le monde a les mêmes droits (garçons et filles...). L'égalité est aussi un devoir.

À quoi sert l'égalité ?

À lutter contre l'injustice, à faire en sorte qu'il n'y ait pas de favoritisme. À pouvoir faire ses propres choix (religion, sport...).

Vous êtes-vous déjà retrouvé, en tant que Maire, dans une situation où l'égalité n'était pas respectée ?

Tous les Maires ont pu avoir un doute par rapport à leurs décisions. Les décisions sont prises lors du Conseil Municipal. Des délibérations sont votées puis validées par la préfecture. Les décisions doivent être conformes aux règles de la République.

Que fait la Mairie pour que tous les enfants puissent aller à l'école, même s'ils sont handicapés ?

Le Conseil Municipal a fait aménager un chemin d'accès à l'école maternelle pour que des enfants handicapés puissent y accéder en fauteuil roulant.

Comment construire un équipement en respectant l'égalité ?

Le permis de construire permet de vérifier que la nouvelle construction respecte les lois. L'équipement doit servir à tous les habitants de la Commune.

L'égalité est-elle toujours la bonne solution pour construire des équipements et que tous les habitants soient contents?

C'est l'intérêt général qui prime. Des réunions publiques sont organisées pour présenter le projet. Des enquêtes publiques sont faites par une personne qui représente l'Etat.

Pouvez-vous prendre seul la décision de construire quelque chose ?

Non, c'est le Conseil Municipal qui vote des délibérations.

Que se passe-t-il si quelqu'un ne paie pas ses impôts et que la mairie ne reçoit plus d'argent ? (l'égalité, c'est le fait que tout le monde participe aux efforts).

C'est la Trésorerie qui gère les impôts. Les impôts payés servent à équiper la Commune.



***Le Maire de Sainte-Hélène sur Isère
montre aux élèves le registre
d'état-civil datant de 1795.***